

## QUE DIT L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ?

### « Principaux faits :

- L'usage du téléphone portable est généralisé et on estime à 4,6 milliards le nombre des abonnés dans le monde.
- Les champs électromagnétiques produits par les téléphones portables sont classés par le Centre international de Recherche sur le Cancer dans la catégorie des cancérigènes possibles pour l'homme.
- Des études visant à évaluer plus complètement les effets potentiels à long terme de l'utilisation des téléphones portables sont actuellement en cours.
- L'OMS procédera d'ici à 2012 à une évaluation formelle du risque pour tous les effets sur la santé dus à une exposition à des champs de radiofréquences. »

### « Y a-t-il des effets sur la santé ?

Un grand nombre d'études ont été menées au cours des deux dernières décennies pour déterminer si les téléphones portables représentent un risque potentiel pour la santé. À ce jour, il n'a jamais été établi que le téléphone portable puisse être à l'origine d'un effet nocif pour la santé. »

Aide-mémoire n°193 de l'OMS, juin 2011

## POUR EN SAVOIR PLUS :

- Organisation Mondiale de la Santé : [www.who.int/peh-emf/fr](http://www.who.int/peh-emf/fr)
- Portail gouvernemental Radiofréquences, Santé, Environnement : [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)
- Ministère de la Santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail : [www.anses.fr](http://www.anses.fr)
- Fédération Française des Télécoms : [www.fftelecom.org](http://www.fftelecom.org)

La Fédération Française des Télécoms est une association, régie par la loi de 1901, qui a pour objet de promouvoir le développement durable et responsable du secteur des communications électroniques et des entreprises qui le composent, en favorisant l'innovation, l'emploi et la qualité du service rendue aux utilisateurs.

Le Collège Mobile de la Fédération traite des questions spécifiques aux mobiles et a pour membres Bouygues Telecom, Orange et SFR ainsi que M6 Mobile, NRJ Mobile, Omea Télécom (Virgin Mobile, Télé 2 mobile, Breizh mobile, Casino Mobile), La Poste Mobile et Universal Mobile.



Fédération Française des Télécoms  
11-17 rue de l'Amiral Hamelin  
75016 PARIS  
[www.fftelecom.org](http://www.fftelecom.org)

 **FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS**

# MON MOBILE ET MA SANTÉ

OCTOBRE 2011

 **FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS**

## MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ, MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉCOLOGIE, MINISTÈRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

« Aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins, des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme.

Les autorités sanitaires recommandent donc, par précaution, de limiter son exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et propose à cet effet des actions aisées à mettre en œuvre.

Par ailleurs, quelques règles de sécurité, doivent être observées pour soi et pour les autres. En effet, téléphoner en conduisant, par exemple, augmente considérablement le risque d'accident de la route. »

Portail d'information du Gouvernement : [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

## RECOMMANDATIONS D'USAGE

**Ces recommandations permettent de limiter votre exposition aux ondes radio.**

### Utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques

Vous réduisez votre exposition dès que vous éloignez le mobile de votre corps (tête et tronc). Téléphoner avec un kit oreillette permet ainsi de réduire l'exposition de votre tête. Ce conseil vaut particulièrement pour les utilisateurs les plus intensifs.

Il est conseillé aux femmes enceintes qui utilisent un kit oreillette d'éloigner le mobile du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre.

Il convient également de respecter les conditions d'usage qui sont fixées par le fabricant dans la notice de l'appareil. Celle-ci peut indiquer une distance à maintenir entre le tronc et le mobile en communication.

## SÉCURITÉ ET RESTRICTIONS D'USAGE

### Consulter la notice d'emploi élaborée par le fabricant

### Ne pas téléphoner en conduisant

Utiliser un mobile en conduisant, avec ou sans kit mains-libres, constitue un réel facteur d'accident grave.

### Téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité

Votre mobile ajuste automatiquement sa puissance d'émission en fonction des signaux radio qu'il reçoit du réseau de votre opérateur.

Quand la réception radio est de bonne qualité (4 ou 5 barrettes sur l'écran de votre téléphone), votre mobile émet plus faiblement – ce qui réduit d'autant votre exposition aux ondes radio.

### Conseiller à vos enfants et adolescents une utilisation modérée du téléphone mobile

Et veiller à les informer des moyens permettant de réduire leur exposition quand ils communiquent avec leur mobile. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants et adolescents pourraient être plus sensibles, étant donné que leur organisme est en cours de développement.

### Si vous portez un implant électronique (pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur...)

Éloigner le téléphone mobile d'au moins 15 cm de cet implant et utiliser le téléphone mobile uniquement du côté opposé à celui de l'implant. Il vous est recommandé de parler de ce sujet avec votre médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de votre appareil médical.

### Réglementation

En Europe, 2 W/kg est la limite à ne jamais dépasser pour l'exposition aux ondes radio de la tête et du tronc (en France, décret et arrêté du 8 octobre 2003).

Cette limite repose sur une évaluation approfondie des données scientifiques.

Tous les mobiles commercialisés en France ont l'obligation réglementaire d'avoir un DAS (Débit d'Absorption Spécifique) inférieur à 2 W/kg. Des précautions d'usage sont définies dans l'arrêté du 8 octobre 2003.

### Bon à savoir

#### SMS, e-mail et Internet mobile :

**L'exposition aux ondes radio est très réduite.**

Ces usages nécessitent que l'on regarde l'écran du téléphone mobile et par conséquent que l'on tienne le mobile éloigné de sa tête et de son tronc – ce qui réduit l'exposition.

#### Quand mon mobile fonctionne en 3G, je suis moins exposé qu'en 2G.

L'exposition moyenne est d'environ 1 à 2% du DAS (exposition maximale) quand le téléphone est en 3G ; elle est de 20 à 50% du DAS quand le téléphone est en 2G.

### Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion...)

Il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité propres à certains lieux et d'éteindre votre téléphone mobile chaque fois que cela vous est demandé.

**Ne pas écouter de la musique avec son mobile à pleine puissance** et de façon prolongée cela peut dégrader l'audition de façon irrémédiable.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### Oreillette filaire ou oreillette Bluetooth ?

Les deux technologies diminuent l'exposition de votre tête aux ondes radio. L'oreillette Bluetooth divise par 100 en moyenne l'exposition de la tête par rapport au DAS du mobile. L'oreillette filaire divise en moyenne cette exposition d'un facteur allant de 10 à 400 par rapport au DAS du mobile.

### Qu'est-ce que le DAS ?

Le DAS ou Débit d'Absorption Spécifique quantifie le niveau d'exposition aux ondes radio. Chaque modèle de téléphone est caractérisé par un DAS maximal qui est fourni par le fabricant. Ce DAS indique le niveau maximal d'exposition quand l'appareil est contre l'oreille et fonctionne à puissance maximale. Il est indiqué sur différents supports (notice du fabricant, catalogue, boutique, sites web...).

### Les accessoires « anti-ondes » pour mobiles sont-ils efficaces pour réduire l'exposition ?

Non. Ces accessoires sont au mieux sans effet sur votre exposition aux ondes radio. Ils sont contre-productifs quand ils obligent votre téléphone mobile à augmenter sa puissance d'émission.

### Je me connecte à Internet avec une clé 3G+ ou une tablette. Quelle est la réglementation ? Et quelles sont les précautions d'utilisation ?

Les clés 3G+ et les tablettes sont soumises aux mêmes obligations réglementaires que les téléphones mobiles et doivent notamment avoir un DAS inférieur à 2 W/kg. Le constructeur peut indiquer, dans sa notice, une distance à respecter entre votre tronc et la clé 3G+ ou la tablette, quand celle-ci est connectée à Internet.